



MUTUALISER

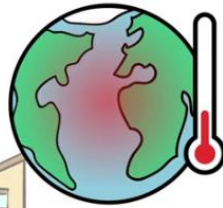
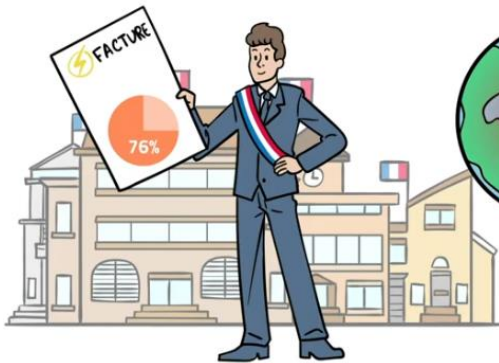


C'est quoi ?

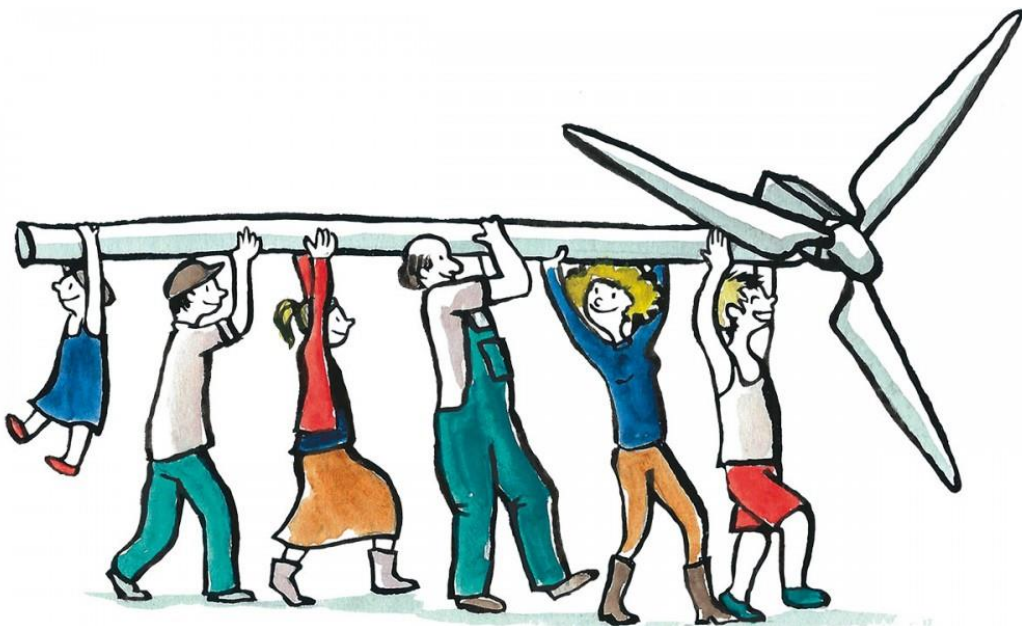
Mutualiser avec une ou plusieurs autres structures doit naître avant toute chose d'une envie commune de collaboration. Mutualiser des ressources [matérielles, financières ou humaines] suppose en effet la contribution de chacun des acteurs et induit solidarité, partage, responsabilités assumées. La mutualisation peut être envisagée pour favoriser les échanges entre structures, renforcer la qualité d'un service, libérer du temps ou faire des économies.

Réduire les dépenses

Agir pour le climat



© Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)

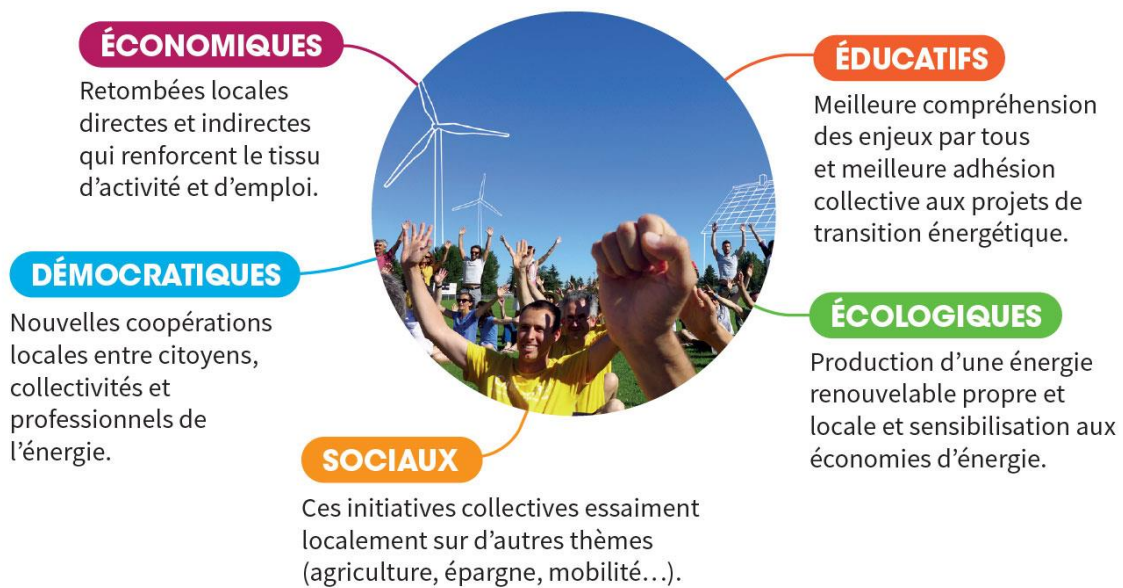


© Energie Partagée

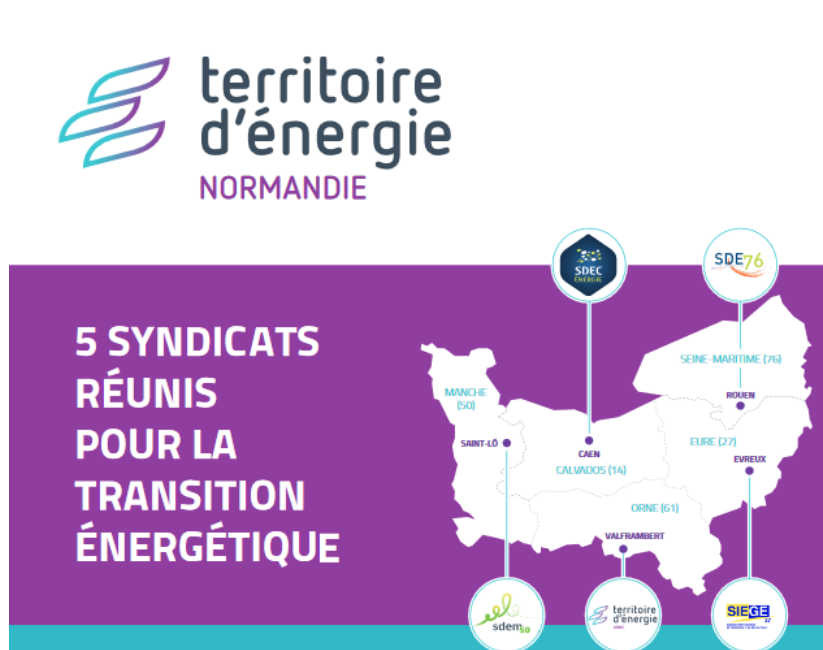
Comment ça fonctionne ?

Pourquoi mutualiser ?

Mutualiser des moyens et des compétences. La mutualisation de moyens est la plus répandue et «la plus simple» à mettre en œuvre ; elle peut se traduire par la mise en commun de locaux ou de matériels, la constitution de groupements d'achats, la création de supports de communication communs, de centrales de réservation ou tout simplement la mise en place de groupes d'échanges de pratiques, de rencontres professionnelles.



Projet citoyen de production d'énergie renouvelable

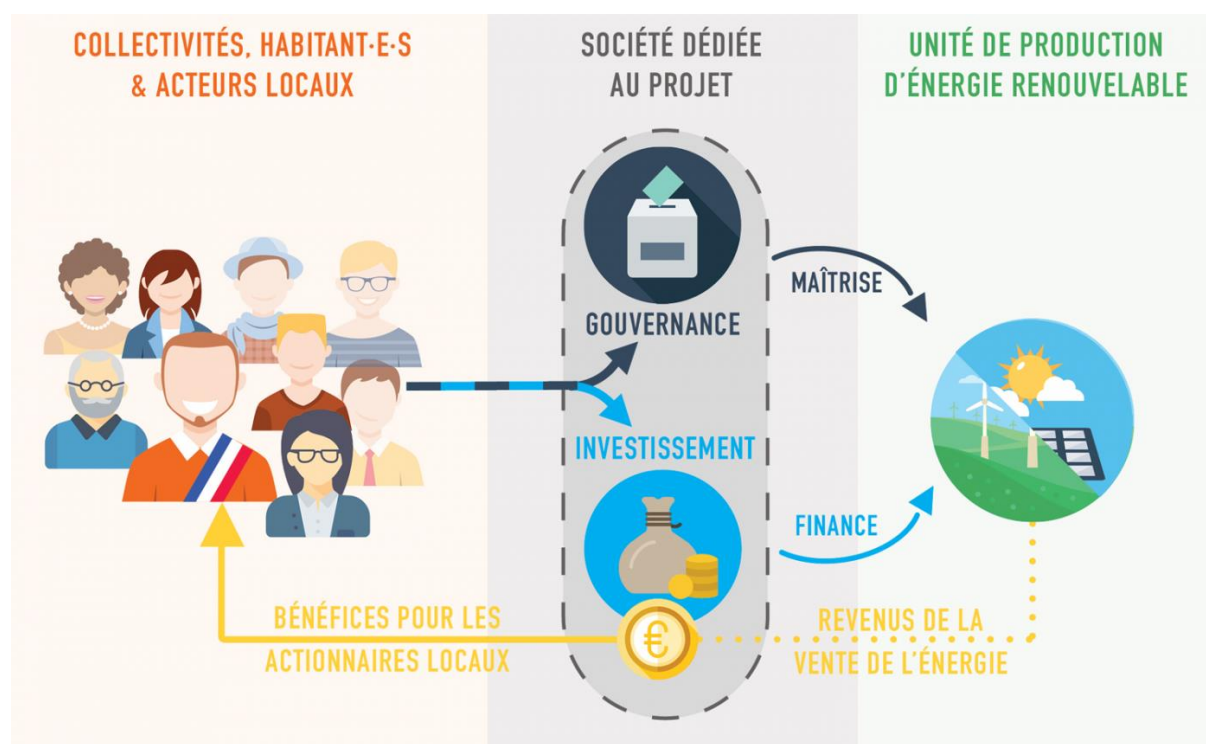


Achat groupé d'énergie en Normandie

Le projet citoyen d'énergies renouvelables

Un projet « citoyen » est un projet de production d'énergie renouvelable dont la société de projet ouvre majoritairement son capital au financement collectif et ses instances de pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

L'objectif est de permettre aux "parties prenantes locales" de devenir actrices des projets d'énergie renouvelable afin d'en faciliter le déploiement et l'acceptation locale.



Chaque projet doit s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant :

- Un bilan énergétique très favorable;
- Le respect de l'environnement et des populations;
- Le souci des retombées économiques locales.

Ces retombées positives caractérisent un projet citoyen et offrent aux territoires de solides garanties en matière écologique, économique et sociale.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Les bâtiments représentent 44% de nos consommations d'énergie finale et 1/4 de nos émissions de CO₂. Près de la moitié des bâtiments en France ont été construits avant 1975. Leur consommation moyenne est d'environ 240 kWh énergie primaire/m²/an, alors que les exigences actuelles se situent autour de 50 kWh/m²/an. 81% des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux.

Le parc des bâtiments publics des collectivités territoriales représente environ 280 millions de m². C'est 27% du parc tertiaire national. La moitié en moyenne est occupée par les écoles, collèges et lycées. Après les charges de personnel, les consommations énergétiques de ces bâtiments constituent le second poste de dépenses des collectivités. La rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie.



© E.Bénard/ ADEME

Les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics nécessitent des compétences multiples et une transversalité entre les élus et les différents services des collectivités. Plus encore, cette transversalité doit se faire au-delà de la collectivité, afin de réfléchir à la mutualisation des compétences sur un même territoire.

La mutualisation de ressources : gestion des certificats d'économies d'énergie, regroupement d'achat d'énergie, mise en commun de services techniques, suivi des consommations à l'échelle du territoire, globalisation de certains marchés, etc..

AVANTAGES

Le groupement de commande est intéressant pour les communes (coût réduit, structure unique qui centralise et conseille).

- Plus d'implication des citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable ce qui entraîne une meilleure acceptabilité des habitants.
- Partage de matériel et ressources humaines pour les communes (coût partagé).
- Achat groupé d'énergie : permet de mettre en concurrence les fournisseurs en vue d'obtenir des tarifs attractifs.
- Création d'une dynamique collective et solidaire au sein de la commune.
- Développement des énergies renouvelables.

INCONVENIENTS

- Il faut s'entendre avec les autres, il est parfois difficile d'harmoniser les moyens (toutes les communes d'un territoire n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes possibilités).
- Le plan de communication sur les projets citoyens doit être efficace afin qu'un maximum d'habitants s'investissent.

Pour en savoir plus :

https://cirena.fr/medias/Projet-EnR-citoyenne-Sorienter-pour-bien-demarrer_web.pdf

<https://youtu.be/ngS5OQkvajw>

<https://energie-partagee.org/>

<https://youtu.be/TZpno9O3zD0>

file:///C:/Users/MJBRIL~1/AppData/Local/Temp/Ex%C3%A9%20d%C3%A9pliant%20A4%204p%20Territoire%20d'%C3%A9nergie%20Normandie_bat.pdf